

Inscription et règlement de la parade des OFNI dans le chenal d'Ars

Bulletin d'inscription des participants et règlement de la parade

Nom de l'OFNI. :

Le capitaine de l'équipe :

Nom

Prénom

Date de naissance

Numéro de téléphone

Adresse mail

Les équipiers (à préciser pour chaque équipier) :

Nom

Prénom

Né(e) le

Nom

Prénom

Né(e) le

Nom

Prénom

Né(e) le

Nom

Prénom

Né(e) le

Le capitaine déclare avoir pris connaissance du règlement de la parade ci-dessous et que chaque équipier et lui-même savent nager. Un gilet de sauvetage par participant est obligatoire.

Règlement de la parade

1 - L'OFNI

- Un OFNI est une embarcation de conception artisanale d'une largeur maximale de 2,50 mètres
- Seule la propulsion dite manuelle ou naturelle est autorisée (rame, pédalo, roue à aube, voile...). Les moteurs sont interdits.
- L'OFNI doit posséder un bout solide d'au moins 5 m avec un flotteur au bout pour l'amarrage avant la parade et sa récupération ultérieure en cas de besoin.
- Les OFNI ne doivent pas comporter d'éléments susceptibles d'endommager les autres embarcations, de blesser les participants et de porter atteinte à l'écosystème du chenal et du port d'Ars (bouts pointus, rebords tranchants, polystyrène nu, bidons ayant contenu des produits chimiques...)
- Les organisateurs contrôleront la conformité de l'OFNI 1 heures avant le départ et signaleront les modifications à apporter aux participants si nécessaire ou son éventuelle exclusion.

2 - L'équipage

- La participation à la parade est gratuite.
- Un équipage doit être constitué de personnes sachant toutes nager.

- Chaque OFNI devra avoir à son bord un capitaine adulte.
- Les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout équipage dont le comportement nuirait au bon déroulement ou à l'image de l'événement (état d'ébriété, prosélytisme politique ou religieux, etc....)
- L'acceptation du présent règlement inclut la cession du droit à l'image des participants tant que l'utilisation des images reste à but non commercial et uniquement lié à la communication autour de l'événement.

3 - Logistique

- Chaque équipage doit désigner un capitaine qui le représentera auprès des organisateurs et trouver un nom d'équipe sous peine de ne pouvoir être encouragé par le public !
- Les OFNI devront être acheminés sur la cale du CNAR une heure avant le départ pour contrôle technique.
- L'acheminement et l'enlèvement sont à la charge des participants. Les organisateurs se gardent la possibilité de reporter la date de manifestation en cas de force majeure.

4 - La parade

Pour que bonne ambiance, convivialité et fair-play restent les fondements de la parade, il vous est demandé :

- de ne pas tenter de détruire les embarcations des concurrents pendant la parade.
- de ne pas pousser les OFNI pendant la parade si ce n'est qu'occasionnellement et par nécessité
- de parcourir la totalité de l'aller-retour en contournant impérativement par la droite la bouée située dans le chenal au niveau du phare
- Cette parade n'étant pas une course de vitesse, le jury décernera des prix qui récompenseront le mérite de chacun des OFNI et de leur équipage.
- Le jury pourra décider d'une disqualification en cas de manquement aux règles de fair-play mentionnées ci-dessus

J'ai pris connaissance du règlement de la parade des OFNI et je l'accepte.

Inscription à adresser à Bertrand Dupic

Mail : bertrandduplic@orange.fr

[Tel : 06 74 35 31 72](tel:0674353172)

Signature du capitaine précédée de la mention « lu et approuvé ».

Date : Signature :

Pour nous aider à organiser cette manifestation merci de nous faire savoir comment avez-vous été informé de cette parade par:

le bouche à oreille la presse locale internet les affiches a radio

autre